

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2008

OPÉRATIONS SPATIALES - (n° 614)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23 Rect.

présenté par
M. Lasbordes

ARTICLE 14

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« aux alinéas précédents »,

les mots :

« aux 1° et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.